



# PLAN de **CONTINUITÉ** d' **ACTIVITÉ**

VERSION 1 DU 10/03/2020



## RESPONSABILITÉS DANS LA REDACTION, LA MISE A JOUR ET LA VALIDATION DU PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

REDACTION	VALIDATION
Nom : BRODIN	Nom : BAHU
Prénom : Jean-Maxime	Prénom : Benjamin
Tél. direct : 07 71 77 36 00	Tél. direct : 06 82 95 84 88
Mail : jm.brodin@jbs-proprete.fr	Mail : b.bahu@jbs-proprete.fr

### 1- Se tenir informé de la situation

#### RESPONSABILITÉS de la VEILLE Nationale & Locale

TITULAIRE		SUPPLÉANT
Nom : BRODIN		Nom : DAN
Prénom : Jean-Maxime		Prénom : Bogdan
Tél. direct : 07 71 77 36 00		Tél. direct : 02 33 49 64 80
Mail : jm.brodin@jbs-proprete.fr		Mail : be@jbs-proprete.fr
<b>Possibilité de télétravail</b>		<b>Possibilité de télétravail</b>

Objectifs de cette veille :

- Être à l'écoute des décisions du gouvernement
- Identifier les villes concernées par la contamination en interaction avec les zones d'activité de l'entreprise
- Dans ces villes, connaître les éventuelles difficultés de transports collectifs (réduction de service, retrait de conducteurs...)

Principaux moyens :

- médias : radios, TV
  - sites internet :
  - de transports collectifs
  - dédiés, du gouvernement :
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- [www.monde-proprete.com](http://www.monde-proprete.com)

## RESPONSABILITÉS de VEILLE CLIENTS

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Nom : VIADE	Nom : DUCATTEEUW
Prénom : Laurence	Prénom : Tiphaine
Tél. direct : 02 33 49 64 80	Tél. direct : 02 31 73 72 21
Mail : <a href="mailto:jbs50@jbs-proprete.fr">jbs50@jbs-proprete.fr</a>	Mail : <a href="mailto:jbs14@jbs-proprete.fr">jbs14@jbs-proprete.fr</a>
<b>Possibilité de télétravail</b>	<b>Possibilité de télétravail</b>
<p><b>Objectifs de cette veille :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les sites susceptibles d'être touchés par la présence de cas éventuel de COVID 19, les sites avec des actions supplémentaires de prévention (ex : désinfection, accès limité, contrôle supplémentaire, ...) et les sites sans action particulière</li> </ul>	
<p><b>Tenir à jour régulièrement la liste des sites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• clients susceptibles d'être touchés (présence de cas COVID-19, ou suspicion de cas.) (<b>situations 2 et 3</b>) cf. <a href="#">circulaire technique COVID-19</a></li> <li>• non touchés avec des actions supplémentaires de prévention (accord client - mise à jour du plan de prévention (désinfection des points de contacts, ...) - (<b>situation 1</b>) cf. <a href="#">circulaire technique COVID-19</a></li> <li>• non touchés sans action, ni demande supplémentaire</li> </ul>	
<b>Principaux moyens :</b>	Moyens matériels : ordinateurs, téléphones fixes et portables
Moyens techniques internes dédiés :	Mails dédiés : Manche et Ille & Vilaine : <a href="mailto:jbs50@jbs-proprete.fr">jbs50@jbs-proprete.fr</a> Calvados : <a href="mailto:jbs14@jbs-proprete.fr">jbs14@jbs-proprete.fr</a>  Accès au Cloud entreprise, dossier « Coronavirus », fichier de suivi Coronavirus
Moyens de communication mis en place avec le client :	Mail d'information à tous les clients Lien actualisé chaque jour sur notre site Internet
Fréquence des communications :	Communication du lundi au vendredi sur notre site Internet, rubrique « Coronavirus »

## RESPONSABILITÉS de la VEILLE SALARIES

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Nom : JAN	Nom : MARIETTE
Prénom : Gaëlle	Prénom : Aline
Tél. direct : 02 33 49 64 80	Tél. direct : 02 33 49 64 80
Mail : g.jan@jbs-proprete.fr	Mail : rh@jbs-proprete.fr
<b>Possibilité de télétravail</b>	<b>Possibilité de télétravail</b>

Objectif de cette veille :

- Connaître les ressources humaines disponibles et indisponibles

(Remontées d'info des salariés ayant été en contact avec des personnes infectées ou potentiellement infectées)

Tenir à jour régulièrement la liste :

Salariés Infectés ou ayant eu un contact à haut risque

Médecin de l'ARS habilité délivrant arrêt de travail (cf décret 2020-73 du 31/01/20)

Salariés ayant séjourné dans une zone où circule activement le virus dans les 14 jours précédents

Recommandations émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé :

- surveillez votre température 2 fois par jour
  - surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
  - lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique
  - évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées.)
  - évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, hébergement pour personnes âgées.)
  - évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma.)
  - travailleurs : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes. Si possible, privilégiez le télétravail
- En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) :
- contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent.
  - évitez tout contact avec votre entourage.
  - portez un masque (sur prescription médicale).
  - ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.
- Selon le site du gouvernement, vous êtes considérés comme cas contact :
- si vous avez partagé le même lieu de vie que le patient malade lorsque celui-ci présentait des symptômes.
  - si vous avez eu un contact direct, en face à face, à moins d'un mètre du patient malade au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.
  - avec vos flirts et amis intimes.
  - avec vos voisins de classe ou de bureau.
  - si vous êtes voisin du patient malade dans un avion ou un train, ou si vous êtes resté dans un espace confiné avec lui (voiture par exemple).

	<p>Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après ce contact, et se manifestent le plus souvent par de la fièvre, accompagnée de toux.</p> <p>Les personnes potentiellement infectées par le COVID-19 sont invitées à suivre les recommandations émises par le ministère des Solidarités et de la Santé.</p>
<p>- Liste des personnes prioritairement à protéger intervention sur sites avec potentiel d'exposition au Covid-19, personnes infectées ou potentiellement infectées <b>(situations 2 et 3 - cf. Circulaire technique)</b></p>	<p><b>Détection via la veille clients</b>          Contacter le service de santé au travail référent à l'entreprise afin qu'il puisse émettre les préconisations nécessaires.</p>
<p>- Salariés réalisant des prestations supplémentaires de prévention <b>(situation 1 cf. Circulaire technique)</b></p> <p>- Salarié ne réalisant aucune action supplémentaire de prévention hormis les mesures de prévention communes pour l'ensemble des salariés et des usagers clients</p>	<p><b>Détection via la veille clients</b></p> <p>Liste des salariés concernés sur le Cloud JBS</p> <p>« Coronavirus / Tableau de suivi / Salariés infectés »</p>
<p><b>Principaux moyens :</b></p> <p>Moyens techniques internes :</p>	<p>Moyens matériels : ordinateurs, téléphones fixes et portables</p> <p><u>Prioritairement :</u>          Adresse e-mail spécifique : <a href="mailto:coronavirus@jbs-proprete.fr">coronavirus@jbs-proprete.fr</a>          Ligne téléphonique de chaque agence (St Pair sur Mer, Avranches, Bayeux, Giberville et Dives sur Mer)</p> <p>Partage quotidien avec le suppléant</p>
<p>Moyens de communication mis en place avec le client :</p>	<p>Réponse aux interrogations des clients, par mail et téléphone.          Communication générale aux clients en cas de passage en « Stade 3 » par le Gouvernement ou pour des actions d'information spécifiques au Groupe JBS Propreté.</p>

## 2- Se mettre en situation de « crise » et Agir

COPIL constitué :

- Benjamin BAHU (Dirigeant)
- Jean-Maxime BRODIN (Dirigeant)
- Wilfried BONHEURE (Responsable QHSE)
- Gaëlle JAN (Responsable RH)
- Valérie LEGRAND (Représentant du personnel)

Obj : Evaluer l'évolution de la crise : tendance à prendre sur plusieurs jours (données des 3 veilles, nationale & locale, salariés et clients affectés)

### EVITER D'EXPOSER POUR PERMETTRE UNE REPRISE RAPIDE

Mesures de prévention communes pour l'ensemble des **salariés et des usagers clients**

Consignes générales - règles d'hygiène  
(applicable sur sites, au siège)

- mode de transmission du virus
- règles d'hygiène à observer (mouchoir, éternement, lavage des mains...) cf. circulaire technique COVID-19 et affiche
- Protocole de nettoyage incluant la désinfection des surfaces et points de contact sur les sites (disponible aussi sur notre site internet)



## Mesures de prévention sur sites

	<u>Situation 1 :</u> Faible probabilité qu'un individu porteur du Covid 19 ait séjourné	<u>Situation 2 (zone humide) :</u> Forte probabilité / avéré qu'un ou plusieurs individus porteurs du Covid 19 aient séjournés	<u>Situation 3 (zone sèche) :</u> Forte probabilité / avéré qu'un ou plusieurs individus porteurs du Covid 19 aient séjournés
EPI particuliers à utiliser	✓ Gants jetables à usage unique	✓ Gants jetables à usage unique ✓ Combinaison jetable type 5 ✓ Masque de type FFP2 <i>Attention, la longueur des manchettes de gants doit être suffisante pour recouvrir la manche de la combinaison.</i>	✓ Blouse à usage unique, ✓ Gants jetables à usage unique <i>Port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces</i>
Mode opératoire	<p>&gt; Utiliser un produit désinfectant à spectre virucide ou de l'eau de javel diluée selon la recommandation du fournisseur avec des supports d'essuyage jetables humidifiés de la solution désinfectante.</p> <p>&gt; Traiter surtout les points de contact comme boutons d'ascenseur, interrupteurs, poignées de porte, plans de travail, mains courantes, les endroits où les salariés/usagers/visiteurs posent leurs mains (contamination croisée).</p> <p>&gt; Eviter de contaminer une surface déjà décontaminée, travailler du plus loin au plus près ou du haut vers le bas sans repasser sur la surface décontaminée.</p> <p>&gt; Ne pas assécher les surfaces traitées après l'essuyage.</p> <p>&gt; Les pièces humides (lavabos, douches, WC, ...) sont à faire en dernier.</p> <p>NB : A l'intérieur des locaux il faut éviter de pulvériser des produits sur les surfaces, les virus sont de très petite taille (de l'ordre de 1qm) et très légers, ils pourraient alors être déplacés par l'aérosol sur une autre surface.</p>		<p>Entretien des sols : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide :</p> <p>&gt; Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;</p> <p>&gt; Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;</p> <p>&gt; Laisser sécher ;</p> <p>&gt; Désinfecter les sols et surface avec un désinfectant virucide ou à l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.</p> <p>NB : Protocole issu du support « Mesures pour les structures d'accueil d'hébergement des personnes fragiles »</p>
Retrait des EPI	<p>Pour le retrait des EPI, il faut commencer par retirer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la combinaison ou blouse,</li> <li>- puis les gants,</li> <li>- se laver les mains,</li> <li>- procéder enfin au retrait du masque,</li> <li>- puis de nouveau se laver les mains après avoir jeté le masque.</li> </ul> <p>La zone de retrait des EPI aura été désinfectée et doit être à proximité d'un lavabo lui aussi désinfecté.</p> <p>Si les gants sont remplacés durant l'intervention, il faut de nouveau se laver les mains à chaque changement ou utiliser un gel hydroalcoolique.</p>		
Collecte/gestion des EPI et consommables utilisés	Les EPI ainsi que les consommables usagés doivent être emballés dans un sac hermétique pour être incinéré.		

# AGIR

Evaluer l'évolution de la crise : tendance sur plusieurs jours (grâce aux veilles)

Identification des décisions prises :

- Informer l'ensemble des salariés de nouvelles mesures de prévention et des consignes clients spécifiques à chaque site si elles sont plus contraignantes que celles communiquées par le Groupe JBS Propreté
- Communication du PCA actualisé sur le site internet [www.jbs-proprete.fr](http://www.jbs-proprete.fr)
- Mise en place d'action supplémentaire de prévention à la demande de clients (Voir listings sur Cloud : « Coronavirus / Tableau de suivi / Actions clients »)
- Intervention sur site en mode dégradé du fait de l'absence partielle d'agents de propreté (la désinfection est prioritairement réalisée) : en prévision, non appliquée à ce jour
- Elargissement du créneau d'intervention
- Interdiction temporaire d'accès à un site client ou une agence JBS Propreté (Voir listings sur Cloud : « Coronavirus / Tableau de suivi / Sites interdits »)
- Prévenir les clients des difficultés dans les transports et l'aménagement des prestations en prévision, non appliquée à ce jour

Communiquer et les mettre en œuvre

Utilisation des bases de données (Progiciels Groupe JBS Propreté : Quadra, Pegase et 4D Normanet) pour communiquer vers les clients et les salariés au regard des actions définies

Vérifier par sondage la mise en œuvre

Appelle par sondage pour s'assurer que la communication est bien arrivée et bien comprise

La mise en œuvre du PCA s'appuie sur un système d'informations et de données. Celui-ci reste disponible et opérationnel pour ses utilisateurs, en agence du Groupe JBS (St Pair sur Mer, Avranches, Saint-Lô, Bayeux, Giberville et Dives sur Mer), à distance grâce à une connexion serveurs VPN et avec une solution de secours en mode dégradé sur un Cloud.

Il fait donc parti des activités prioritaires à maintenir comme la veille, l'achat des moyens nécessaires ainsi que le remplacement des salariés indisponibles

### 3- Autres activités prioritaires à maintenir en mode dégradé éventuellement

Activités	Ressources humaines minimales (titulaire / suppléant)	Moyens techniques nécessaires	Ressources externes (qui, coordonnées, suppléant)
Fonctionnement du Système d'informations	Jean-Maxime BRODIN 07 71 77 36 00 Luc Tollemer 06 58 65 19 11 Bogdan DAN 02 33 49 64 80	Ordinateur portable avec connexion VPN sur serveur Accès Cloud	DATA Ouest St Lô 0233572701 Rex Rotary Bayeux 0231525030 Another View Deauville 0622119848
Sensibiliser, informer, former, les salariés aux risques	Christina DELAFOSSE Arnaud LERENDU Aurélie TANQUEREL François DUVAL	Matériel, produits, EPI et protocoles disponibles en agences	KURSUS Formation sur chaque intervention en agence depuis le 11/03 (1 jour, 1 agence) 02 22 51 31 81
Acheter les moyens nécessaires EPI, consommables, produits nécessaires	Manche : Benjamin BAHU Calvados : Jean-Maxime BRODIN (peuvent se remplacer mutuellement)	Ordinateurs portables Téléphones mobiles	
Fournir aux salariés les moyens nécessaires	En agence, par les assistantes et fonctions support en agence	Accès aux stocks de nos réserves en agence	
Pouvoir au remplacement des salariés indisponibles (géré par l'encadrement)	<u>Manche :</u> Médéric HEBERT / Alexandre ARNAUD Maximilien LACROIX / Valérie LEGRAND Dimitri BRUNEAU / Cécilia ANQUETIL Sophie LAIGNEL / Natacha FRELAUX  <u>Calvados :</u> Arnaud LERENDU / Emilie DESCLOS Gwenaëlle DESCLOS / Antoine COTTEBRUNE Valérie-Anne PINIAC / JM BRODIN Morgane ENAULT / Myline DELAHAYE  Laurine LECORNU / Aurélie TANQUEREL Ludovic SIMON / Luc TOLLEMER Simon FEAU / Alvin GOEURY  Nathalie CHAUVIN / François DUVAL	Ordinateur portable avec connexion VPN sur serveur  Accès Cloud  Téléphone portable	